



MAIRIE DE MARLIOZ

DEPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE
COMMUNE de MARLIOZProcès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 6 octobre 2022

Convocation en date du 29 septembre 2022

Ouverture de la séance : 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le **6 octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal de MARLIOZ étant assemblé en session ordinaire, à la salle de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Vincent DUTOIT, Maire.**

Présents : Vincent **DUTOIT**, Marie-Christine **GLANDUT**, Jérôme **LYONNAZ**, Maryline **ARMAND**, Thomas **MONOD**, Alexandra **CHAVET**, Delphine **SOLLEGRE**, Jérémie **VAILLOT**, Vincent **LESAGE**, Marie **MOULINIER**, Orlando **DOMINGUES**

Excusés : Lise **GIROD** (Pouvoir pour Thomas **MONOD**), Elisabeth **DUC** (Pouvoir pour Orlando **DOMINGUES**)

Absents : Bruno **PENASA**, Jean-Philippe **ARNAUD**

Secrétaire de séance : Alexandra **CHAVET**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 août 2022
3. Passation et signature acte notarié pour servitude ENEDIS (A1126, A1127, A1186, A1359)
4. Passation et signature acte notarié pour servitude ENEDIS (A1031)
5. Subvention classe de découverte APE
6. Tarifs matériels et mobiliers non restitué ou détérioré
7. Divers

D2022-06-10-001

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 août 2022, et demande s'il y a des remarques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée

(13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 août 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Arrivée de M. Jean-Philippe ARNAUD.

D2022-06-10-002

**PASSATION ET SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE CONVENTION DE SERVITUDE ET DE MISE À DISPOSITION DE
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS (A1126, A1127, A1186, A1359)**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitude

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de MARLIOZ le 27/08/19 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartement à notre commune :

Commune de MARLIOZ

Section A1126, 1127, 1186, 1359

Moyennant une indemnité de 15 €

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitude et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tout actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée

(14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-06-10-003

PASSATION ET SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE CONVENTION DE SERVITUDE ET DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS (A1031)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitude ;
- Convention de mise à disposition ;

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de MARLIOZ le 27/08/19 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartement à notre commune :

Commune de MARLIOZ

Section A 1031

Moyennant une indemnité de 15 €

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitude et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tout actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée

(14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-06-10-004**SUBVENTION CLASSE « ROUSSE » À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MARLIOZ/CHAVANNAZ**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention émanant de la Directrice du groupe scolaire Marlioz/Chavannaz pour la semaine de classe « Rousse » dans le Jura, qui a eu lieu du 3 au 7 octobre 2022 pour les classes de CE2, CM1 et CM2, soit 58 élèves.

Le coût total de la semaine se monte à 22 065,20 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide d'un montant de 3 480 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée

(14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 3 480 € au groupe scolaire Marlioz/Chavannaz,
- DIT que cette somme sera versée sur le compte de l'Association des Parents d'Elèves Marlioz/Chavannaz,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-06-10-005**MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LE MATÉRIEL ET LE MOBILIER PRÊTÉ NON RESTITUÉ OU DÉTÉRIORÉ**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa volonté de mettre en place des tarifs pour le matériel et le mobilier prêté non restitué ou détérioré.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de 80 € par banc et 130 € par table non restitué ou détérioré.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée

(12 pour, 1 contre, 1 abstention) :

- FIXE le prix à 80 € par banc et 130 € par table non restitué ou détérioré.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

DIVERS**Virement de crédits**

Vincent DUTOIT informe l'assemblée qu'un transfert de 1 258,09 € va s'effectuer en négatif pour le compte 020 et en positif pour le compte 10226.

Clôture de la régie de recette du poids publics

Vincent DUTOIT informe le conseil municipal de la clôture de la régie de recette du poids publics. Les équipements ayant été démontés, il n'y a plus lieu de conserver cette régie de recettes.

Plan Climat Air Energie Territorial

Vincent DUTOIT annonce à l'assemblée la création d'une commission concernant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui regroupe les communes du Val des Usses. Ce projet sera soutenu par Jérôme LYONNAZ et Marie MOULINIER.

Point travaux par Thomas MONOD et Vincent DUTOIT

Travaux Route du Chef-Lieu (à l'intersection du pont Mostan jusqu'au Restaurant Domenge) :

- La route sera interdite à la circulation du 24 au 28 octobre 2022 pour permettre la réfection d'enrobés sur la tranchée du collecteur d'eaux usée et des branchements
- La route du Pont Mostan sera elle aussi interdite à la circulation

Point sur le Groupe Scolaire

- Les travaux de maçonnerie viennent de débuter et dureront environ 3 mois,
- Les lampadaires sur le parking sont actifs,
- Les lignes électriques sont quasiment toutes passées

Hangar communal sous la mairie

- Les travaux pour l'électricité sont en cours, fin prévue pour la semaine 41

Travaux aménagement du carrefour RD27 / RD 7

- Le Département à commencer des travaux permettant d'agrandir la chaussée
- La durée des travaux est de 9 mois
- En fonction de la météo, des feux de circulation seront mis en place courant Décembre 2022

Etude pour le remplacement de la Colonne d'eau de la SPA à Chez Guédot :

- Demande de devis pour la remplacer
- Demande de subvention en cours

Travaux route de Contamine :

- La société BORTOLUZZI va engager des travaux d'exhaussement pour rendre la parcelle 1097 A cultivable

Abris Bus Pont Fornant :

- La livraison a été faite, le montage devrait se faire dans les 15 jours.

Téléphonie

Vincent DUTOIT et Vincent Lesage ont rencontré la société WINGU, basée à ANNECY-LE-VIEUX, suite à l'appel d'offre, accompagné de la société NOVATEK, pour repenser le système informatique et téléphonie de la mairie.

L'objectif étant de sécuriser les données informatiques de la mairie et faire des économies sur les contrats de téléphonie.

École de la forêt

Marie-Christine GLANDUT informe le conseil municipal d'avoir rencontrée Madame Audrey CINTI, représentante du projet de l'école de la Forêt. Ce projet serait une création d'une école alternative pour les enfants de 3 à 6 ans. Les locaux seront au 894 Route du Chef-Lieu, 74270 MARLIOZ.

Le conseil municipal alerte sur le lieu, qui s'avère être un accès dangereux au vu de la circulation et du virage.

Autres

Vincent DUTOIT indique au conseil municipal avoir reconduit le devis des ALGECO pour le groupe scolaire jusqu'en août 2023 pour un montant de 19'314,24 €.

Vincent DUTOIT informe l'assemblée que l'entreprise ARMAND TP est reconduit pour le déneigement de l'année en cours pour un montant de 4'500,00 € d'immobilisation et 125 € / heure pour le déneigement et salage.

Marie-Christine annonce au conseil municipal que la Cérémonie du 11 Novembre débutera à 16 h 00 et sera poursuivie par le chant des enfants.

Jérôme LYONNAZ annonce à l'assemblée le bilan de la coupe de bois, positif de 1 500 €. L'ONF souhaiterait faire une réunion publique pour informer la population du cloisonnement de la forêt, qui se déroule actuellement.

Jérôme LYONNAZ informe au conseil municipal de la journée de broyage, qui se déroulera le 26 novembre 2022. Les habitants des communes de Chavannaz et de Minzier sont conviés à participer à cet évènement.

Vincent DUTOIT annonce à l'assemblée que le repas des Aînés se fera le 4 décembre 2022.

Jérémy VAILLOT informe le conseil municipal du changement des luminaires effectué à la salle des fêtes.

Jérémy VAILLOT indique à l'assemblée vouloir faire un inventaire de la vaisselle de la salle des fêtes. Vincent LESAGE participera à cet inventaire, qui aura lieu le 15 octobre 2022.

Le Marlioz Mag 2022 sera rédigé par les membres des commissions qui enverront leurs textes à Vincent LESAGE.

La gestion du marché est répartie entre Jérémy VAILLOT, Vincent LESAGE et Lise GIROD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Pour extrait conforme,

Le Maire de MARLIOZ,

M. Vincent DUTOIT



Le secrétaire de séance,

Mme Alexandra CHAVET

